

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont précisées par les clauses ci-après.

GENERALITES : Le vendeur n'est engagé que par la remise d'une offre ferme à l'en-tête de sa raison sociale. Les études et documents de toute nature, remis ou envoyés par le vendeur, restent toujours son entière propriété. Ils ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite, ils doivent être rendus sur sa demande.

COMMANDES ET LIVRAISONS : La remise de toute commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente de la part de l'acheteur.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient donc, en aucun cas, engager la responsabilité du vendeur, notamment quant à l'immobilisation du matériel, ni donner lieu à annulation de commande.

Toute commande du Client a un caractère ferme et définitif

PRIX : Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes, produits non emballés, pris dans notre établissement.

Les prix peuvent être modifiés à raison des variations de leurs composants économiques entre la commande et la livraison.

La prestation éventuelle de transport sera facturée au tarif en vigueur au jour de sa résiliation.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Nos factures, sauf stipulation contraire, sont payables à 30 jours fin de mois à compter du jour de la mise à disposition, le 10 du mois.

Si l'acheteur ne présente pas des garanties de solvabilité suffisantes, ou en cas de détérioration du crédit de l'acheteur, notre société se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, d'exiger un règlement comptant ou par traite payable à vue de la ou les factures, avant l'exécution de la ou les commandes reçues. A l'inverse, la sécurité financière et les garanties de solvabilité offertes par l'acheteur pourront être prises en considération par notre société pour consentir un allongement du délai de paiement de la ou des factures, à 75 jours maximum de la date de facturation.

En outre, passé ce délai, toute somme non payée donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441 du Code du Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès la réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son débit.

De plus notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nos ventes sont conclues avec clause de réserve de propriété et le transfert de cette propriété n'intervient qu'après complet paiement du prix en principal et accessoire.

La simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traites ou autres, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaires du vendeur sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété, jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des matériels, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des marchandises.

Le client ne pourra revendre ses produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

TRANSPORTS : Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client.

GARANTIES : Nos transformations sont garanties 24 mois sur véhicules neufs.

Cette garantie d'ordre général peut être modifiée au titre de commande particulière. Toute demande en garantie doit faire l'objet d'un accord préalable exprès.

Pour les pièces détachées et les matériels qui ne sont pas de notre fabrication, les garanties sont celles de nos fournisseurs.

EXCLUSION DE GARANTIE :

Sont exclus de la garantie :

- les détériorations ou avaries résultant d'une mauvaise utilisation (notamment par insuffisance de soins et d'entretien, emploi de lubrifiants et ingrédients ne répondant pas aux spécifications exigées, défaut de conduite, surcharge même passagère, accident, usure anormale ou abusive),
- le matériel transformé ou modifié sans l'accord écrit préalable de la carrosserie CAVIME.
- les frais correspondant aux opérations d'entretien, à savoir : graissage, vidange, changement ou nettoyage des filtres à air, à gazole et à huile, joints éventuellement utilisés,
- les frais de main d'œuvre occasionnés par les réglages périodiques préconisés pour assurer la bonne marche du véhicule,
- les frais de remorquage ou frais de déplacement occasionnés par les réparations, ainsi que les conséquences de l'immobilisation du véhicule.

Stricte personnellement à l'acheteur, la garantie du matériel fourni par le vendeur s'exerce contre tous défauts de construction, de montage dans le cas où il l'effectue lui-même, ou de fonctionnement, et contre tout vice de matière.

Au titre de la garantie des vices cachés, notre société ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque clause que ce soit.

La garantie serait refusée si les pièces d'origine étaient remplacées par d'autres, par les soins de l'acheteur. De même la garantie serait refusée si les avaries étaient dues à une utilisation anormale de l'appareil, soit par surcharge, soit par inexpérience ou par accident.

La durée de la garantie court à dater de la facture. Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être mise à notre société.

TRIBUNAL COMPETENT

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative aux présentes Conditions Générales de Vente et aux contrats de vente conclus il est attribué compétence au Tribunal de Commerce de Melun.